

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 46 (1920)
Heft: 15

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le chauffage des locomotives au mazout

Aux yeux de M. l'ingénieur A. Mascini, l'adaptation au chauffage au mazout des locomotives chauffées au charbon est conditionnée par la nécessité impérieuse, tout au moins pour les chemins de fer italiens, de pouvoir substituer le charbon au mazout rapidement, sans grand travail de réadaptation des foyers, le jour où l'approvisionnement de naphte deviendrait insuffisant ou le prix du combustible prohibitif. Des expériences en cours fourniront les données nécessaires pour préciser les conditions d'un emploi judicieux du naphte à la traction des trains.

Nous relevons dans l'étude de M. Mascini, publiée par la *Rivista tecnica delle ferrovie italiane*, quelques points qui compléteront les conclusions de M. Scoumanne, résumées dans notre numéro du 20 juin dernier.

Pulvérisation par la vapeur : dans une installation produisant 11 kg. de vapeur, à 12 kg/cm² de pression, par kilo de mazout, la consommation de vapeur pour la pulvérisation du combustible est de 3,6 % à 7,2 % de la vapeur produite.

Pulvérisation par l'air comprimé, au moyen de pompes à double compression en usage sur les locomotives italiennes récentes. Consommation de vapeur pour la pulvérisation : 12,7 % à 25,5 % de la vapeur produite.

Pulvérisation mécanique opérée par le frein Westinghouse comprimant dans le réservoir à mazout de l'air à la pression de 6,5 kg/cm². Consommation de vapeur pour la pulvérisation : 0,5 % de la vapeur produite. M. Mascini semble donner la préférence à ce mode de pulvérisation qui n'entraverait en rien le fonctionnement des freins et qui a l'avantage sur les deux autres systèmes de fournir un brouillard très fin de mazout particulièrement propre au mélange intime avec l'air comburant d'où une combustion plus proche de l'optimum théorique.

Une mission d'étude des ports de pêche bretons.

Les services commerciaux de la *Compagnie d'Orléans* organisent pour le début de septembre une mission de négociants suisses en poisson de mer, pour la visite de l'exposition frigorifique et maritime de Lorient et des ports de pêche de la côte sud-bretonne.

Pour l'inscription et tous renseignements complémentaires, s'adresser, avant le 10 août, à M. l'Ingénieur des Services commerciaux, 1, Place Valhubert, Paris (XIII^e).

Couduites électriques aériennes et câbles souterrains.

La défiguration et l'enlaidissement croissant de notre pays par les mâts géants et les réseaux de fils aériens des conduites modernes à haute tension ont engagé déjà plusieurs fois le « Heimatschutz » à attirer l'attention du public sur les conséquences malheureuses de ce nouveau mode d'établissement des lignes électriques.

La remarquable publication d'un homme du métier particulièrement autorisé, M. le professeur Dr W. Kummer, de Zurich, vient compléter les avertissements et projets déjà parus à ce sujet. Son article, traitant des « Câbles souterrains et conduites aériennes pour lignes à fort courant », soutient la thèse que l'emploi des câbles souterrains pour les lignes à haute tension est non seulement hautement désirable au point de vue de la beauté des sites, mais est encore techniquement et économiquement tout à fait réalisable. Ce travail, agrémenté d'illustrations, a paru dans le cahier N° 1 du « Heimatschutz »¹ de 1920.

CARNET DES CONCOURS

Canton du Valais.

Concours pour un projet d'Ecole d'Agriculture, à Château-Neuf, près de Sion.

Ce concours est ouvert aux architectes suisses ou domiciliés en Suisse. Il sera jugé par un jury formé de MM. les architectes Fatio, de Genève; Burnat, de Vevey; Köntzer, de Worb; Schneider, directeur de l'Ecole d'Agriculture de Münzingen; Morand, peintre, à Martigny.

Une somme de 9000 fr. est mise à disposition du Jury pour être répartie entre trois ou quatre projets primés.

Les projets devront être expédiés franco de port et adressés au Département de l'Intérieur, Service des constructions, à Sion, jusqu'au 31 août 1920.

Les projets primés deviennent la propriété de l'Etat du Valais. Celui-ci se réserve de plus le droit de racheter pour la somme de 500 fr. tout projet non primé lui paraissant intéressant. Il se réserve en outre de faire appel à un architecte de son choix pour l'exécution de l'œuvre; dans ce cas, l'auteur du projet sorti en premier rang pour la construction recevra en sus de la prime la somme de 1000 fr.

¹ Siège: Berne, Kleiner Muristalden, 36.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
			Fr.	
Berne	Gymnase	—	—	Architectes de la ville de Berne.
Genève	Ecole dentaire	16 octobre 1920	8000	Architectes genevois ou établis dans le canton.
Lausanne	Monument Pierre Viret	1 ^{er} octobre 1920	500	Artistes vaudois et suisses domiciliés dans le canton de Vaud.
Châtelard-Montreux	Temple	1 ^{er} octobre 1920	6500	Architectes suisses.
Lille (France) . . .	Plan d'extension	15 octobre 1920	128 000	Français et ressortissants des puissances alliées ou associées ou faisant partie de la Ligue des Nations.
Sion	Ecole d'Agriculture	31 août 1920	9000	Architectes suisses domiciliés en Suisse.